



VILLE DU PRADET

REGLEMENT VIDE GRENIERS

ARTICLE 1 :

A compter de mai 2014 et au vu du nombre croissant de demandes, **le nombre de vide greniers autorisé par famille et adresse sur le Pradet passe à 4 maximum par an.**

ARTICLE 2:

Les inscriptions seront prises 15 jours avant la date de chaque vide grenier définie par le service Développement Economique.

Aucune réservation ou inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Au moment de l'inscription, il faudra fournir la **copie** d'une pièce d'identité, la **copie** d'un justificatif de domicile et **un chèque de 10 € à l'ordre du trésor public.**

Les personnes extérieures à la commune seront inscrites sur liste d'attente et contactées en cas de place disponible.

ARTICLE 3:

Les numéros des places seront attribués par ordre d'arrivée du public et aucun changement ne sera possible.

Le plan et la liste des inscrits seront affichés à l'Office du Tourisme la semaine précédant la date du vide grenier.

ARTICLE 4 :

L'accueil des exposants se fera à partir de 7h du matin.

Les exposants ne devront pas s'installer avant l'arrivée du placier.

A défaut, celui-ci pourra déplacer toute personne contrevenante.

Le vide grenier sera ouvert au public de 9h à 13h.

En cas de pluie, le vide-grenier est annulé et les dossiers sont rendus aux personnes inscrites. La décision est prise le matin même par le placier, charge aux participants de lui téléphoner pour en avoir la confirmation.

ARTICLE 5:

Les vides greniers se déroulent en centre-ville, sur la place Paul Flamencq et sur le parvis de l'Office de Tourisme.

Chaque emplacement devra être laissé propre (les cartons et autres déchets enlevés et jetés).

Pour tout renseignement supplémentaire s'adresser à :

Développement Economique – Mairie du Pradet 83 220 LE PRADET

tel : 04-94-08-69-57/06-22-80-37-81 Courriel : deveco@le-pradet.fr